

**Dette et endettement (économie, littérature, arts) dans les textes médiévaux.  
*Debt and Indebtedness (in the literary, economic, and artistic senses of the  
word) in Medieval Texts.***

**Avant-propos**

Agnès BLANDEAU  
Organisatrice de la Journée d'étude du 29 avril 2016  
Université de Nantes  
CRINI EA 1162  
agnes.blandeau@univ-nantes.fr

La Journée d'Étude du 6 mars 2015 annonçait déjà celle du 29 avril 2016, à certains égards. En effet, les textes médiévaux sont parfois comparés à des excroissances de sources qui les précèdent, envers lesquelles ils ont une dette, puisqu'ils y empruntent des éléments, s'en font les « translateurs », c'est-à-dire les passeurs et adaptateurs. La dette littéraire constitue l'un des traits définitoires de la production textuelle au Moyen Âge. Pour ne citer qu'un seul exemple parmi tant d'autres, des lais bretons moyen-anglais comme *Lay le Freine* et *Sir Launfal* furent inspirés des lais de Marie de France.

**Paola Scarpini**, dans « **Emprunter à Thèbes ou l'art de la mystification par le biais de l'anthroponymie fictive** », rappelle que le *Roman de Thèbes*, ainsi que le *Roman de Troie* dans une moindre mesure, constituent les hypotextes majeurs de deux poèmes, « Ipomédon » et « Prothéselaüs », composés par l'auteur anglo-normand Hue de Rotelande à fin du XII<sup>e</sup> siècle. Le protagoniste principal prête son nom au poème dans les deux cas, ce qui laisse présager de l'importante valeur symbolique prêtée au nom propre dans la création poétique médiévale. Celui-ci évoque chez le lecteur-auditeur un arrière-plan référentiel qui conditionne la réception du texte. Or, si elle semble indiquer une continuité thématique et générique entre le roman antique et la poésie anglo-normande, l'utilisation de l'anthroponymie fictive observée chez Hue de Rotelande révèle une filiation, un emprunt pour le moins discutable, puisque l'on remarque de notables différences avec les textes de référence. Les nombreux noms propres désémantisés et resémantisés dans les deux récits chevaleresques tendent à brouiller la distinction entre dette et créance.

L'article de **Céline Savatier-Lahondès**, intitulé « **La dette peut-elle être remboursée ? Shakespeare et le motif de la dette, du matériel au spirituel, vers les sources antiques insulaires** », explore les sources « celtiques » qui affleurent à la surface du texte dans les pièces shakespeariennes *The Merchant of Venice* et *King Lear*. La démarche de Céline Savatier-Lahondès consiste à mettre en lumière ces motifs celtiques, à leur redonner voix, de manière à révéler le dialogue éclairant qu'ils entretiennent avec les deux productions dramatiques, à plusieurs siècles de distance. Peu ou prou étudiés jusqu'à présent, ces emprunts aux récits mythologiques celtiques ont contribué à enrichir les hypertextes, et indiquent que Shakespeare est redevable envers ses sources, même si le statut d'auteur de la Renaissance anglaise est labile, et ne permet pas d'établir un contrat clairement défini de

reconnaissance de dette littéraire d'ordre immatériel –un peu à l'image de l'inquiétante et singulière contre-partie qu'exige Shylock du prêt accordé à Antonio dans *The Merchant of Venice*.

Dans « **De la dette et de la difficulté d'éditer des compilations de sermons médiévaux** », **Ariane Lainé** examine la thématique qui nous intéresse à travers le prisme du sermon, genre littéraire médiéval, dont le lien avec la notion de dette s'avère d'autant plus pertinent qu'il a pour but l'édification morale du chrétien, à qui il est constamment rappelé que l'humanité, faillible, doit son salut au sacrifice du Christ sur la sainte Croix. Les compilations de sermons moyen-anglais participent d'une méthode de composition qui repose sur des emprunts à une variété de sources, emprunts révisés et recomposés dans le but de fournir aux prédicateurs de l'institution ecclésiastique une réserve suffisante de textes assortis de citations (des évangiles, des Pères de l'Église, des théologiens) et d'*exempla* afin d'inculquer aux laïcs les principes de la Foi et de la doctrine chrétiennes. Or, la grande diversité des éléments textuels puisés çà et là complique le travail de l'éditeur des recueils de sermons. Le seul cas du *Festial* de John Mirk, datant de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, suffit à donner une idée de l'étendue de la dette, pas toujours avouée, contractée par les compilateurs auprès de leurs sources, qu'ils réécrivent et renouvellent en les adaptant à leur contexte.

L'endettement fait penser en premier lieu à une réalité matérielle. L'Occident chrétien, à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, est le théâtre d'un essor économique florissant, d'une expansion des activités commerciales et financières concomitante à la croissance urbaine. Le regard d'un historien sur la question apparaît donc précieux et indispensable. **Thomas Lacomme**, dans sa contribution « **Gager sa dette avec le mobilier liturgique : Thibaud IV de Champagne, l'abbaye de Saint-Denis et la collégiale Saint-Étienne de Troyes (XIII<sup>e</sup> siècle)** », s'intéresse à une illustration parlante de la banalité de la dette au Moyen-Âge. Le comte de Champagne Thibaud IV réclame à la collégiale séculière de Saint-Étienne de Troyes des objets liturgiques (une croix et une table en or) afin de gager une dette importante qu'il a contractée auprès de l'abbaye royale de Saint Denis, dont il est le vassal. Le fait qu'un homme de premier plan soit directement concerné par le processus de l'endettement laisse deviner l'étendue du phénomène, ainsi que la complexité des liens entre créanciers et débiteurs dès cette époque. Malgré ou, peut-être bien, en raison du rang social élevé et du poids politique certain de l'emprunteur, la désignation de garants par le prêteur fournit une protection contre le risque que la somme due ne soit pas remboursée. Ce cas particulier puisé dans l'histoire de la France médiévale prouve la part grandissante prise par l'Église dans les activités de crédit.

Le développement économique au Moyen-Âge exerce une influence décisive sur la conception chrétienne de l'argent et des contrats financiers, comme l'indique le *Tractatus de Contractibus* de Pierre Jean de Olivi à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, par exemple. Dans ce paysage spatial et temporel où le commerce et les affaires occupent une place croissante, les ordres mendiants appellent au dénuement apostolique, et fustigent l'attrait des richesses et des biens matériels. Rien d'étonnant, par conséquent, à ce que le fait de contracter une dette, aux yeux des médiévaux, augure d'une perte au sens moral du terme, et soit considéré comme un obstacle au rachat de l'âme dans l'au-delà. C'est précisément de cette question que traite l'article de **Jean-Paul Debax**, « **La dette de l'homme envers Dieu : théologie ou économie ?** ». À l'examen minutieux d'un certain nombre de pièces anglaises écrites entre le XIV<sup>e</sup> (pour *The Castle of Perseverance*) et le tout début du XVII<sup>e</sup> siècles (pour *Volpone*), il

ressort le constat que le contrat irréversible passé avec Dieu maintient l'humanité dans un état de culpabilité, qui la rend éternellement redevable d'avoir été rachetée. La production dramatique anglaise de la période considérée par Jean-Paul Debax est dominée par une représentation de l'avarice, d'une obsession de l'argent. La récurrence du topos trahit une préoccupation du rachat, de la rédemption rendue possible par le sacrifice du Christ; c'est ainsi que s'envisage le cadre de pensée de l'homme médiéval, qu'il convient de toujours garder à l'esprit lorsque l'on aborde la question de l'utilisation de l'argent et des rapports de dépendance qu'elle induit sur le plan non seulement économique mais aussi moral et idéologique (celui de l'Église).

Les médiévaux méprisent dettes et débiteurs, ainsi que ceux qui vivent du prêt d'argent, bien que le paiement d'une dette soit une obligation—à l'image de la dette envers Dieu. Dans un récent ouvrage qui fait autorité sur la question *Debt: The First 5,000 Years* (2011), David Graeber nous rappelle la contrainte morale que fait peser la dette, idée qui en réalité émerge avant même l'invention de l'argent. Promesse de paiement considérée comme sacrée au sens biblique du contrat qui lie Noé à Dieu (par exemple), ou simplement deux individus, une dette implique un lien, de nature financière mais aussi morale, qui fait du débiteur l'obligé du créancier, lequel se trouve en position de supériorité jusqu'à ce que la dette soit honorée ou remise, comme c'est le cas dans *The Franklin's Tale*—où le clerc d'Orléans efface la dette d'Aurélius (1000 livres) après que ce dernier a renoncé à exiger de Dorigen qu'elle tienne parole. Dans “**Various meanings of debt and indebtedness in *Dives and Pauper***”, la réflexion que livre Agnès Blandeau porte uniquement sur *Dives and Pauper*, long débat en prose sur le Décalogue composé au début du XV<sup>e</sup> siècle. Pauper, le prêcheur pauvre, dresse un sombre portrait des endettés (Vol. I, Part 2, Ninth Precept, Ch. 7, p. 269, l.16-44). Condamnation de la convoitise, le Neuvième Commandement, tel qu'il est glosé par Pauper instruisant un riche laïc sur des questions scripturaires et doctrinales, aborde la problématique de la dette. Il souligne le fait que la cupidité conduit irrémédiablement à l'endettement et à des agissements illicites punis en enfer. Pauper met Dives en garde contre l'inéluctable décadence qui guette les âmes vénales, lesquelles, endettées, sombrent dans un égarement moral, un aveuglement sans remède. Il est question dans *Dives and Pauper* aussi bien de la dette (spirituelle) de l'humanité envers le Sauveur que de celle (corporelle et conjugale) qui engage les époux, sans oublier la dette d'ordre économique qui assujettit le débiteur au créancier. Ce texte conséquent et riche balaie pratiquement tous les aspects de la réalité de la fin du Moyen-Âge en Angleterre. La dette en fait partie intégrante.

En vers ou en prose, les textes médiévaux attestent l'importance de la notion de dette, qui revêt plusieurs acceptions. En plus de sa signification d'ordre purement financier, la dette peut être d'honneur, de gratitude, d'amour, ou envers la famille, les pairs, le groupe social. Elle est aussi de nature littéraire, lorsqu'un *auctor* rend hommage (paie son tribut, au sens littéral) à ses sources, ou pas. L'idée de dette et d'endettement, qui s'inscrit légitimement dans le spectre couvert par la recherche menée au CRINI, a invité les participants de cette Journée d'Étude du 29 avril 2016 à interroger des textes et des faits historiques d'une fascinante période en résonance avec la nôtre.

Agnès BLANDEAU